

Le moratoire prolongé d'un an

LE GOUVERNEMENT de la Communauté française a décidé de prolonger d'un an, pour l'année académique 2009-2010, le moratoire qui autorisait l'accès à la deuxième année d'études aux étudiants en médecine et dentisterie qui avaient obtenu 60 crédits pendant leur première année d'études, effectuée en 2005-06, 2006-07 ou 2007-08. Les étudiants qui envisagent d'entamer leur première année sont donc assurés de pouvoir poursuivre leurs études sans subir les effets du numerus clausus, a indiqué la ministre de l'Enseignement supérieur Marie-Dominique Simonet (CDH). (Belga)

Histoire - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Un décret pour toutes les mémoires

► Le gouvernement francophone a adopté le décret mémoire.

► Il a aussi tenu compte, dit-il, des remarques faites par les anciens de 40-45.

L'on se rappellera que lorsque le gouvernement de la Communauté française avait

annoncé la sortie d'un décret relatif à la transmission de la mémoire, le Groupe Mémoire, qui est la courroie de transmission des associations de prisonniers politiques et de résistants, n'avait pu qu'exprimer son extrême stupeur face au singulier oubli de celles et ceux qui pendant la Seconde Guerre s'étaient battus contre le fascisme.

Non point pour revendiquer de nouveaux honneurs – ils n'ont de toute façon jamais été gâtés en

Belgique... – mais tout simplement pour ne pas être oubliés demain dans l'indispensable devoir de mémoire. Il ne faut pas tourner autour du pot : les anciens avaient la désagréable impression de ne plus être "intéressants" sur le plan électoral face, par exemple, au réservoir électoral que peut constituer la communauté juive. Que l'on n'y voie surtout nul rejet de celle-ci : parmi les militants du Groupe Mémoire, le baron Paul Halter

rappelle que la résistance fut aussi juive tout en étant politique et que, parmi les prisonniers politiques, les prisonniers juifs ne furent pas les derniers à s'engager, loin s'en faut...

Reste que l'inquiétude des milieux résistants fut grande. Vendredi, après l'adoption du projet de décret par le gouvernement communautaire, le message se veut positif.

"Au point de départ de notre réflexion, il est vrai que nous étions surtout tournés vers la mémoire des crimes des génocides et des crimes contre l'humanité, mais suite aux contacts que nous avons pu avoir avec les intéressés, nous avons élargi la question de la transmission de la mémoire à celle des crimes de guerres, explique Olivier Plasman, le chef de cabinet adjoint du ministre-Président Rudy Demotte. Le décret couvrira ainsi la trilogie des infractions définies par le Statut du tribunal de Nuremberg, qui est devenue classique en droit international et ce jusque dans le Statut de la Cour pénale internationale. Cela s'est accompagné d'une vérification de la cohérence du décret avec des juristes internationaux et d'une série de contacts bilatéraux avec toutes les associations concernées."

Un Conseil de la mémoire

Pour être clairs, il ne s'agit pas pour la Communauté française de s'ériger en historienne et de dire demain ce qui est digne de mémoire ou pas – l'on sait où peut mener une mémoire trop officielle... – mais surtout d'introduire davantage de cohérence dans ses politiques de financement. Pour ce faire, elle va s'appuyer sur un conseil de transmission de la mémoire dans lequel se retrouveront des historiens mais également des juristes et des personnalités de la société civile qui ne seront pas superfétatoires pour lancer de nouvelles pistes d'action dans une matière forcément très complexe. Un autre acteur important du futur décret sera la cellule de coordination pédagogique "Démocratie ou Barbarie", qui en sera en quelque sorte la plaque tournante. C'est elle qui devra assurer le suivi des actions et être le portail d'informations relatives à l'objet du projet de décret. Une reconnaissance en quelque sorte du rôle plus que positif qu'elle joue en fait depuis quinze ans, lorsqu'elle avait vu le jour dans le giron de l'administration de l'enseignement et de la politique scientifique. Elle devrait voir son rôle encore renforcé puisqu'elle s'intégrera dans le Secrétariat général du ministère de la Communauté française. Trois autres grands types d'acteurs devraient jouer un rôle dans la transmission de la mémoire : les centres de ressources qui se focaliseront sur les grandes thématiques précitées, voire sur les génocides. Puis, des centres labellisés dont l'approche sera plus centrée sur des événements plus particuliers. Enfin, le décret entend aussi soutenir les organismes qui veulent travailler sur des projets plus précis, plus ponctuels, par exemple sur certains anniversaires.

Christian Laporte



Il faut déjà être très riche pour accepter des frais inutiles.

db m@x

LA MEILLEURE OFFRE DU MARCHÉ

Frais de gestion (comptes, retraits...)	0 €
Cartes Bancontact et MasterCard	0 €
Frais d'entrée sur plus de 1.600 fonds	0 €
Épargne	3% + 1%
Compte à vue	3%

A la Deutsche Bank, nous estimons que personne n'a à payer de frais inutiles. Depuis 20 ans, nous nous acharnons à faire tout ce que nous pouvons faire pour optimiser la performance de votre argent. Enlever les frais qui n'en sont pas fait partie de cette philosophie.

A cela, nous ajoutons des taux constamment au-dessus de la moyenne sur l'épargne et sur le compte à vue, des spécialistes à votre écoute et des conseils impartiaux. A la Deutsche Bank, vous avez en main les meilleurs atouts pour une gestion efficace et performante de vos avoirs.

Pour souscrire à db m@x, surfez sur www.deutschebank.be

Défenseur de vos intérêts

Deutsche Bank



Tarifs en vigueur au 22/01/2009. Le compte d'épargne db E-saving account offre un taux de base de 3% l'an + 1% l'an de prime de fidélité. Le compte db E-saving account est un compte d'épargne défiscalisé. Les taux et primes ne pourront jamais être supérieurs aux taux et primes maximum légalement autorisés. En cas de modification de la réglementation relative aux comptes d'épargne défiscalisés, la banque se réserve le droit de modifier les conditions applicables au compte db E-saving account, y compris les taux et primes. Pour profiter de db m@x, vous devez disposer d'un montant de 1.000 EUR min. à la Deutsche Bank. Compte à vue : 3% brut l'an. Cartes Bancontact + db Titanium MasterCard gratuites. Conditions disponibles dans nos Financial Centers.